

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 29 JUIN 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER PROFESSIONNALISANT POUR UN MASTER 2 GEOGRAPHIE PARCOURS GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT DE LA MONTAGNE ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

**DEL2023-74****Rapporteur : Michel BOUVARD**

La présente convention a pour objet la réalisation d'un atelier professionnalisant consistant en « Repenser l'aménagement des Hameaux du Lay pour en faire un pôle de vie et touristique entre le chef-lieu et le fond de vallée : restructuration, circulation, mobilités, immobilier de loisirs, commerces ».

Cet atelier s'inscrit dans le cadre des enseignements du Master Géographies & Montagnes parcours GAM (Géographie & Aménagement de la Montagne), de l'UFR Sciences et Montagnes, composante de l'USMB (Université Savoie Mont Blanc).

L'atelier a pour vocation de donner un caractère professionnalisant à la formation universitaire des étudiants et préparatoire à leur insertion professionnelle, tout en contribuant à améliorer la connaissance de leurs territoires par les acteurs locaux.

Son objectif général est de travailler sur des pistes d'actions concrètes relatives à l'aménagement des territoires de montagne. Son aspect concentré dans le temps vise à faire acquérir aux étudiants une rapidité d'exécution et une maîtrise de leur futur contexte professionnel. Les étudiants disposent de deux journées banalisées par semaine dans leur emploi du temps pour mener à bien cet atelier.

La convention pour la réalisation de cette collaboration est jointe en annexe de la délibération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

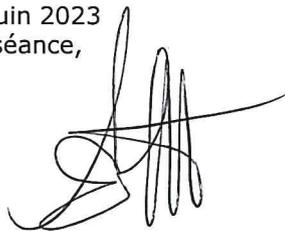
**Pour : 11****Contre :****Abstention :**

**Article 1 : DE VALIDER** la convention de mis en œuvre d  
avec l'Université Savoie Mont Blanc

Envoyé en préfecture le 04/07/2023  
Reçu en préfecture le 04/07/2023  
Publié le  
ID : 074-217400852-20230629-DEL202374-DE

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

En Mairie, le 29 juin 2023  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 29 juin 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

